DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 20 Novembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Vingt Novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Treize Novembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Adoption du règlement intérieur de la Commande Publique – Suite à la recommandations n°2 du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Corse.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Michel COLONNA, Thierry GIRASCHI à François-Joseph SCANAVINO, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Patrick-François SANTINI à Christopher CRISPO, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L.2121-29 et L.2122-22 ;
Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux procédures adaptées ;
Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Corse et notamment sa recommandation n°2 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
Vu le projet de Règlement Intérieur de la Commande Publique de la commune joint en annexe à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve le Règlement Intérieur de la Commande Publique de la commune de Propriano, annexé à la présente délibération, lequel définit les règles de publicité et de mise en concurrence applicables aux contrats et marchés de la commune, notamment pour les marchés passés selon la procédure adaptée (MAPA).**
- **Dit que ce règlement s'applique à l'ensemble des services municipaux à compter du 1er Décembre 2026, et qu'il abroge toute disposition ou note interne antérieure portant sur le même objet.**
- **Autorise le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- **Charge le Maire de notifier la présente délibération et le règlement adopté à la Chambre Régionale des Comptes de Corse, afin d'acter la mise en œuvre et la clôture de la recommandation n°2 du rapport d'observations définitives.**

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 24.11.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2026

Fait à PROPRIANO, le 20 novembre 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002497-20261120-2026-084B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

MAIRIE DE PROPRIANO
CORSE DU SUD